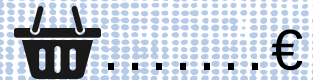


STAGE THEATRE

DU 14 AU 18 AVRIL 2025
ESPACE DE RETZ

avec la compagnie A toute vapeur !



STAGIAIRE(S)

80€ À 120€ PAR STAGIAIRE
MACHECOUL-SAINT-MÊME

150€ PAR STAGIAIRE
AUTRE LOCALITÉ

80€ QF < 888 90€ 889 ≤ QF ≤ 1292 100€ 1293 ≤ QF ≤ 1711 120€ QF > 1712

NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....
NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....
NOM/PRENOM.....DATE DE NAISSANCE.....

Représentant légal :

@ NOM/PRENOM.....





.....


CONTACT D'URGENCE (si différent) :

Je soussigné(e),
responsable légal du/des stagiaire(s) mineur(s) déclaré(s)

Ø Dans le cadre du droit à l'image, la Ville de Machecoul-Saint-Même peut utiliser, sans limite de temps, les photographies ou vidéos prises à cette occasion, du/des stagiaire(s) déclaré(s), sur les supports de communication de la ville.

autorise n'autorise pas

Ø Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

Ø Déclare le(s) stagiaire(s) mineur(s) à quitter seul(s) le lieu du stage.

autorise le midi n'autorise pas le midi

autorise le soir n'autorise pas le soir

Ø Merci de bien vouloir préciser toutes informations complémentaires nécessaires au bon déroulement du stage (ex: allergie, épilepsie, handicap...)

.....
.....

Lu et approuvé,
A....., le.....
Signature obligatoire

STAGE THEATRE

du 14 au 18 avril 2025
avec la compagnie A toute vapeur !

S A I S O N 2 0 2 4 . 2 0 2 5

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le stage théâtre du lundi 14 au vendredi 18 avril 10h 12h et 14h 16h30, à l'Espace de Retz, est ouvert aux enfants et adolescents de **10 à 16 ans**.

Chaque stagiaire s'engage à participer à l'ensemble du stage ainsi qu'au spectacle de clôture le vendredi 18 avril à 19h au Théâtre.

Le nombre de places est limité.

Les habitants de Machecoul-Saint-Même, ainsi que ceux qui n'y ont jamais participé, sont prioritaires pendant deux mois, à compter de la date d'ouverture de la billetterie de la saison culturelle (lundi 19 août). Pour les autres localités, il convient de ne pas attendre, les inscriptions étant enregistrées par ordre d'arrivée.

Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance-responsabilité civile personnelle.

La Ville de Machecoul-Saint-Même décline toute responsabilité en cas de vol.

La Ville de Machecoul-Saint-Même se réserve le droit d'annuler le stage en cas de manque de participants. Dans ce cas, un remboursement sera effectué.

En cas de désistement du stagiaire, le remboursement se fera uniquement en cas de force majeure ou sur présentation d'un justificatif (ex : certificat médical).

Si un motif exige que le stagiaire quitte le stage avant l'heure de fin d'activité, le représentant légal s'engage à remettre à l'encadrement une autorisation de sortie anticipée.

Les stagiaires ne sont pas pris en charge par la ville Machecoul-Saint-Même en dehors des horaires du stage et notamment lors de la pause méridienne.

Pour valider l'inscription, il suffit d'envoyer ce bulletin dûment rempli et signé.

Le service Culture reviendra vers vous notamment pour le règlement.